

**À LA RECHERCHE D'UNE STRUCTURE DANS LE LEXIQUE:
LES NOMS DES SIÈGES EN FRANÇAIS**

HENRIETTE WALTER
26 rue de Clichy
F-75009 Paris
henriettewalter@neuf.fr

À l'image de la distinction entre phonétique (description de tous les sons pouvant être articulés par des organes vocaux) et phonologie (analyse fonctionnelle des productions phoniques en traits pertinents dans une langue donnée), André Martinet a proposé pour les unités de première articulation la distinction entre *sémantique* (description des éléments de sens indépendamment de leur statut dans la langue dans laquelle le lexème se manifeste) et *axiologie* (analyse en traits de sens pertinents dans une langue donnée). Cet article est une tentative d'application de cette notion à l'analyse du vocabulaire désignant les *sièges* en français, afin de mesurer dans quelle mesure on peut établir une structuration, ne serait-ce que partielle, de ces éléments lexicaux du français.

Mots clés : sémantique, axiologie, lexique, traits de sens, structure.

A ejemplo de la fonética (descripción de todos los sonidos que pueden ser articulados por los órganos vocales) frente a la fonología (análisis en rasgos pertinentes de los sonidos de un idioma particular), André Martinet propuso, para las unidades de primera articulación, la distinción entre *semántica* (descripción de los elementos de significado sin referirse a una lengua particular) y *axiología* (análisis en rasgos pertinentes de significado dentro de una lengua determinada). La presente contribución es una tentativa para aplicar tal noción al análisis del vocabulario referente a los diferentes tipos de *asiento* en francés, con el fin de evaluar la posibilidad de establecer una estructura parcial de estos elementos léxicos del francés.

Palabras clave: semántica, axiología, léxico, rasgos de significado, estructura.

1. La notion d'axiologie

C'est en s'inspirant de la distinction si utile entre phonétique (générale) et phonologie (différente d'une langue à l'autre), qu'André Martinet avait proposé, il y a une trentaine d'années, une dichotomie semblable sur le plan du signifié. Il suggérait de définir la sémantique comme "le domaine infini et mouvant de l'expérience humaine antérieurement à tout désir de la

communiquer linguistiquement” et l'axiologie (Martinet : 1977, 161) comme une tentative d'analyse de l'expérience humaine telle qu'elle est exprimée dans une langue donnée, cette fois en traits pertinents de sens.

De même que l'on part de la description phonétique des éléments phoniques d'une langue pour aboutir à l'établissement de la hiérarchie de ces éléments en traits pertinents permettant d'identifier les phonèmes de cette langue, il est en effet attirant de s'inspirer de cette méthode, en prenant pour point de départ les divers éléments significatifs d'un lexème, afin d'en identifier les traits de sens pertinents, c'est-à-dire ceux qui permettent de le distinguer de tous les autres lexèmes de la langue. Or, contrairement à ce qui est parfaitement réalisable en phonologie, cette opération n'est envisageable dans le domaine des unités significatives que si l'on tient le plus grand compte d'une des caractéristiques les plus évidentes du lexique : son caractère à la fois illimité et changeant (Walter : 1995b, 21-30).

Cela signifie qu'il est recommandé, dans une première étape, de se concentrer sur un domaine particulier et de travailler sur un corpus réduit, condition indispensable pour être en mesure d'effectuer le rapprochement du plus grand nombre de lexèmes dans la partie du lexique à l'étude.

2. Un corpus adapté à l'analyse lexicale

En effet, alors que tout corpus destiné à une analyse phonologique est constitué de données totalement aléatoires au point de vue des propos recueillis, une analyse lexicale, pour avoir des chances d'aboutir, implique de se fonder d'abord sur un corpus modeste, et de s'en tenir à un domaine précis, quitte à renouveler l'analyse sur d'autres parties du lexique successivement. J'ai moi-même tenté l'expérience dans plusieurs domaines particuliers : par exemple les noms de la chaussure (Walter : 1985, 275-295 ; 1993, 41-64), du dialogue (Walter : 1996, 167-179), de la maison (Walter : 2005, 27-52), du mouchoir (Walter : 2000, 23-28 ; 2002, 213-216), des animaux (Walter : 2003a, 47-60 ; Avenas & Walter : 2010, 769-778), des monnaies (Walter : 1995a, 14-15 ; Walter : 2003b, 19-22), du pain (Walter : 1997, 193-234), ou encore les noms par lesquels on désigne les écrivains (Walter : 2007, 19-22).

Toutes les descriptions partielles que je viens de citer n'avaient pas pour but spécifique une analyse axiologique, mais les recherches qui les sous-

tendaient étaient toutes conduites avec le même souci de sélection rigoureuse des éléments lexicaux à réunir dans le corpus de base, ce qui entraînait de ce fait l'exclusion de certaines autres formes lexicales afin de circonscrire plus précisément les éléments permettant d'aboutir à une possible identification des traits pertinents de sens des unités significatives recueillies.

L'exposé qui suit est destiné à mieux mettre en lumière les problèmes inhérents à toute analyse axiologique, en examinant dans le détail un autre corpus particulier, celui des lexèmes désignant les différents types de **sièges** dans une langue particulière, le français. Ce corpus, qui s'est révélé assez volumineux, a été réuni à partir de quelques dictionnaires du français, dont certains présentent des données historiques et étymologiques utiles (Janneau : 1993 ; Péchoin : 1991 ; Bloch & Wartburg : 1950; Dauzat, Dubois & Mitterand : 1993 ; Greimas : 1994 ; Rey : 1992 ; collectif *Grand Larousse*: 1961).

3. La dénomination des sièges dans toute leur diversité

Face à la grande variété des lexèmes sélectionnés, afin de désigner d'un seul terme toutes les sortes de sièges définis grâce aux traits pertinents de sens "meubles pour s'asseoir", le français dispose d'un hyperonyme, *siège*, qui est le terme générique recouvrant tous les meubles de ce type : par exemple **chaise, fauteuil, tabouret, pouf, strapontin, banc, canapé...** Certains d'entre eux sont d'usage courant, d'autres apparaissent comme désuets ou carrément oubliés, d'autres encore appartiennent à l'usage d'un milieu restreint et le plus souvent d'une fréquence négligeable. Cette diversité foisonnante sera à présent examinée de plus près.

Observons tout d'abord qu'en français contemporain, le nom de siège le plus commun est *chaise*, qui est un doublet de *chaire*, puisque tous deux remontent au même étymon latin, *cathedra*. Pourtant, en latin, le terme générique pour tout siège sans dossier n'était pas *cathedra*, mais *sella*, tandis que c'est seulement le siège avec dossier qui était nommé *cathedra* (un nom emprunté au grec). Ce dernier, représenté aujourd'hui par *chaise* et *chaire*, avait également donné naissance à une forme savante, plus proche de la forme latine, *cathèdre*, pour renvoyer spécifiquement à la "chaise à haut dossier", essentiellement dans des lieux ecclésiastiques.

Ces quelques considérations préliminaires témoignent déjà de la grande variété des lexèmes, même dans un domaine réduit : il faut donc s'attendre à ce que certains soient très fréquents, comme *chaise*, d'autres moins habituels, comme *chaire*, et encore d'autres pratiquement sortis de l'usage, comme *cathèdre*. Ces exemples permettent aussi d'entrevoir qu'une analyse axiologique devra nécessairement tenir compte des époques et des lieux de diffusion de chacun des lexèmes recueillis.

4. Établissement du corpus de base

Pour pouvoir réunir un corpus cohérent, centré sur les pièces de mobilier répondant aux traits de sens "servant à s'asseoir", il fallait donc tout d'abord exclure, dans l'ensemble du lexique du mobilier, un certain nombre d'unités lexicales, et en particulier celles renvoyant aux meubles de rangement (*armoire, bahut, commode, coffre...*) afin de ne garder que les lexèmes comportant les traits de sens "meuble" et "pour s'asseoir". Menée avec ce critère de sélection, la présente recherche a abouti à une liste de 87 éléments lexicaux, qui ont été classés ci-dessous par ordre alphabétique. Chacune des entrées est suivie d'une description sémantique du siège qu'elle désigne, celle qui figure dans les dictionnaires consultés.

NOMS DES SIÈGES EN FRANÇAIS

archebanc, grand siège de bois plein à accotoirs et dossier, avec coffre entre ses quatre pieds (XV^e-XVI^e s.).

banc, ou **chayère**, siège protocolaire, à l'origine fixé autour de la salle.

bancelle, ou **bancquier**, siège plus petit qu'une **banquette**.

banquette, meuble ressemblant au siège nommé *forme* mais, contrairement à la **forme**, la **banquette** est dotée de deux accotoirs.

bateau, spécification qualifiant une sorte particulière de **duchesse** (cf. **banquette**).

bergère, siège d'assise basse, muni de **jouées**, qui sont des éléments d'étoffe remplissant l'espace libre entre le dossier et les bras d'un fauteuil, (cf. **obligeante**, **marquise**, ainsi que **boudoir**, **gondole**), 1725.

borne, siège capitonné, sans dossier et sans accotoirs (XIX^es., second Empire).

boudoir, sorte de **bergère** dont les jouées s'arrêtent verticalement en retrait des pieds antérieurs.

bout du pied, nom donné à une petite **bergère** constituée de la partie extrême de la chaise longue appelée *duchesse*, lorsqu'elle a été séparée en deux ou trois parties ajustables.

cabriolet, siège au dossier incurvé (XVIII-XIX^e s.).

canapé, siège long, à dossier et accotoirs (1663).

caquetoire, siège à dossier haut, commode pour la conversation / chaise basse à l'usage des femmes.

cathèdre, siège à haut dossier (Moyen Âge).

causeuse, canapé à deux places.

chaire, siège à haut dossier, qui a remplacé la **chayère** après le XV^e s. C'est le siège du maître, à dossier vertical élevé (cf. **chaise à bras**). La **chaire** a tout de suite comporté un coffre d'entrejambe.

chaise, siège sans bras, à dossier.

chaise à bascule, ou **fauteuil à bascule** (cf. **rocking chair**) siège permettant une sorte de bercement.

à bras, chaise avec accotoirs. Terme remplacé au XVII^e s. par **fauteuil**.

à dos, sans accotoirs.

" **à haut dossier**, sans accotoirs.

" **à l'antique**, siège aux pieds antérieurs fuselés et au dossier à large traverse.

" **à porteurs**, chaise à une place, chaise munie de brancards permettant de la déplacer.

" **à vertugade** (Renaissance) chaise permettant de s'asseoir malgré le cercle d'osier faisant bouffer les robes autour des hanches.

" **curule**, chaise d'ivoire réservée aux plus hauts magistrats romains.

" **de commodité**, grand siège à accotoirs et large dossier d'équerre.

" **de poste**, ancienne voiture légère, permettant de voyager rapidement.

" **longue**, à l'origine, canapé qui n'a de dossier qu'à l'une de ses extrémités (cf. **duchesse, duchesse brisée**). La chaise longue de jardin (dossier en toile) date de la fin du XIX^e s.

" **percée** (cf. **selle**), munie d'un récipient pour satisfaire les besoins naturels. On l'appelait aussi *chaise d'affaires, chaise pertuisée, chayère de retrait, chaise nécessaire, selle*.

" **volante**

chauffeuse, siège bas à dossier, pour se réchauffer au coin du feu.

chayère, ou **cayère**, comme le **banc**, siège protocolaire, à court dossier et jouées (vers le XV^e s.), remplacée plus tard par la **chaise à haut dossier**.

confessionnal (cf. **convalescente**, **dormeuse**) sorte de **bergère** à haut dossier muni de jouées en retour d'équerre (XVII - XVIII^e s.).

confidents, deux sièges en forme d'encoignure qui terminent certains canapés et sofas (XIII^e s.), cf. **vis-à-vis**.

confortable, siège en bois entièrement couvert par l'embourrure, 1806.

convalescente, sorte de confessionnal à oreillons courts et siège échancré (cf. **confessionnal**, **dormeuse**).

crapaud, petit fauteuil très bas pour s'asseoir au coin du feu (Littré), 1790.

demy-canapé (cf. **marquise**).

dormeuse (cf. **confessionnal**, **convalescente**), fin XVIII^e s.

duchesse, grand siège à deux chevets, embourré ou canné, que le XIX^e siècle appela **chaise-longue**.

duchesse brisée (cf. **chaise-longue**) : vers le milieu du XVIII^e siècle, on divisa la **duchesse** en 2, puis 3 parties ajustables. Ce modèle s'appelait **duchesse brisée** (cf. **chaise-longue**).

escabeau, petit siège carré, sans accotoirs ni dossier (cf. **chaise percée**).

escabelle, ou **scabelle**, sorte d'escabeau haut, qui pouvait servir de table (XV^e et XVI^e s.).

faldestuel, **faldestuef**, **faldestœd**, formes anciennes pour désigner le siège pliant.

faldistoire, siège liturgique des évêques, en forme d'X, avec deux accoudoirs, mais sans dossier.

fauteuil, ou **chaise à bras**. C'est en 1636 que *fauteuil* désigne la **chaise à bras**.

fauldesteuil, siège pliant, pour pouvoir être transporté (celui de Dagobert).

fauteuil à la cathédrale, siège à dossier en forme d'ogive.

d'apparat, par exemple avec des accotoirs en forme de cygne.

d'appartement.

de cabinet, sorte de **bergère**, embourrée ou cannée, au piètement en croix.

forme, siège sans ornements, sans accotoirs ni dossier (haut Moyen Âge).

gondole, sorte de **bergère** au dossier arrondi (fin XVIII^e et XIX^e s.).

inquiétude, petit siège à dossier bas, monté sur patins arqués.

marquise, ou **demy-canapé**. *L'Encyclopédie* nomme ce siège *demy-canapé* (cf. **bergère**, **sofa**). Il est rembourré et relève donc de la catégorie des **bergères** et des **sofas**.

méridienne, sorte de **sofa** dont le dossier est incliné d'un chevet à l'autre (1790).

miséricorde, petite console de bois sculpté d'une stalle de chœur permettant aux chanoines de s'appuyer ou de s'asseoir pendant les offices tout en ayant l'air d'être debout.

obligeante (cf. **bergère**), sorte de **bergère** dont les jouées se terminent en pointe à l'aplomb des pieds antérieurs.

ottomane (cf. **paphose**), grand siège à dossier concave se terminant en deux demi-cercles à l'aplomb des pieds antérieurs (XVIII^e s.).

paphose (cf. **ottomane**), variété d'**ottomane**, dont le dossier s'incline de part et d'autre pour "revenir à rien" à l'aplomb des pieds antérieurs (XVIII^e s.).

paumier, ou **pommier**, sorte de **sofa** de plan rectangulaire, aux trois dossiers de niveau (1813).

perroquet, siège pliant, à dossier (XVII^e s.).

placet, petit siège bas, sans accotoirs ni dossier, de plan barlong, (XV^e-XVI^e s.).

pliant, petit siège de toile, pliant, sans bras ni dossier.

ployant, petit siège pliant, sous l'Ancien Régime.

pouf, petit siège rond, capitonné, sans accotoirs ni dossier (Second Empire).

reine (à la), siège à dossier plat.

rocking chair (cf. **chaise à bascule**) siège permettant une sorte de bercement.

scabelle (cf. **escabelle**), siège étroit, sorte d'**escabeau** sans accotoirs ni dossier.

sedia dantesca, siège importé d'Italie, à piètement en X (XVI^e s.).

sedia savonarola, siège importé d'Italie, à lames croisées (XVI^e s.).

sedia gestatoria, siège de cérémonie, sur laquelle on portait quelquefois le Pape.

selle, ou sele (cf. **escabeau, chaise percée**), siège de bois, sans dossier, plateau rond supporté par 3 pieds courts et obliques, sorte d'**escabeau** et, au XVI^e s., **chaise percée**. Ce siège quitte les pièces d'habitation au XVI^e s. pour les offices et les garde-robes, et aussi XII-XIV^e s., petit siège à trois pieds emmanchés à force, d'assiette basse, sans accotoirs ni dossier.

SIÈGE, hyperonyme, du latin *sedicum*, de *sedere* "s'asseoir".

sofa (cf. **marquise, bergère, paumier, turquoise, sultane**), grand siège, avec dossier et jouées rembourrées et cannées, 1648.

sultane (cf. **turquoise**).

tabouret, petit siège à pieds, sans bras ni dossier.

tournis, ou tournois, banc réversible.

transat, chaise longue pliante, recouverte de toile.

trône, siège élevé, d'un roi ou d'un pontife, dans des cérémonies solennelles.

turquoise (cf. **sofa, sultane**), grand siège à deux chevets de bout, parfois complétés par un dossier de fond amovible.

veilleuse, canapé à dossier de fond et à dossier latéral (XVII^es.). Au milieu du XVIII^es., grand siège de plan chantourné, enveloppé d'un dossier qui s'incline du chevet vers le pied.

vis-à-vis, siège de plan en S, présentant ses deux places en sens contraire (XIX^es.).

voltaire, siège bas et dossier élevé, légèrement renversé en arrière.

voyelle, ou **voyeuse**, chaise à dossier bas, sur lequel on s'asseyait à califourchon et qui permettait de voir le jeu des autres joueurs (1771).

5. À la recherche des traits pertinents de sens

On aura remarqué que les commentaires qui accompagnent chacune des unités lexicales de cette liste ne constituent pas des définitions en traits pertinents, c'est-à-dire axiologiques. Ce ne sont que des descriptions sémantiques énumérant certaines caractéristiques aidant à les reconnaître.

En effet, si tous les 87 termes de cette liste possèdent bien les traits pertinents de "meuble pour la position assise" qui constituent l'hyperonyme *siège* - en se différenciant ainsi par exemple du lexème *lit* ("pour la position couchée"), ou même *divan* "sorte de lit de repos" - il reste à déterminer en quoi chacun d'entre eux ne se confond pas avec les 86 autres lexèmes. Autrement dit, il faudrait arriver à identifier, parmi tous les éléments sémantiques qui le décrivent - et qui peuvent être multipliés à l'infini, par exemple en y ajoutant des détails sur la taille, la couleur, la matière, la fonction... - le ou les seuls traits de sens qui caractérisent en propre chacun des sièges cités. Tel est, en linguistique fonctionnelle, le but d'une analyse axiologique (Martinet : 1975, 539-542).

6. Difficultés propres à l'analyse axiologique

En pratique, et en prenant exemple sur l'analyse phonologique, il est donc impératif de mettre successivement chaque lexème en rapport avec tous les autres termes avec lesquels il partage les traits communs établissant l'hyperonyme, afin de préciser en quoi il diffère de tous les autres lexèmes (du *banc*, de la *bergère*, de la *chauffeuse*, du *strapontin*, du *pouf*, etc.).

L'idéal serait donc, à l'issue de cette analyse, d'énumérer, par comparaison avec chacun des lexèmes du corpus, les traits pertinents qui font par exemple qu'une *chaise* n'est pas un *fauteuil* (dont un des traits pertinents est de comporter des bras, ce qui n'est pas le cas pour une chaise), ni un *tabouret* (la *chaise*, contrairement au *tabouret*, comporte un

dossier), ni un *canapé* (qui en principe est prévu pour deux ou plus de deux personnes), etc.

Malheureusement, on se heurte ici à une difficulté incontournable : un inventaire qui ne peut jamais être exhaustif en matière lexicale et, qui plus est, un inventaire incluant des lexèmes appartenant à différentes époques, ce qui plaiderait pour l'établissement d'un corpus strictement synchronique. Or, contrairement à la situation en phonologie, un terme autrefois courant peut surgir à tout moment au hasard de textes pourtant contemporains.

Pourtant, malgré ce handicap, on peut tout de même effectuer un premier classement, en séparant tout d'abord dans une catégorie à part les sièges sans dossier ni accotoirs.

6.1. Sièges ayant quelques traits en commun:

a/ Sans dossier

Ils ne sont pas très nombreux. Ce sont :

- la **forme**, nom d'un siège sans ornement du haut Moyen Âge, contemporain de la **banquette**, avec accotoirs.
- la **selle** (XIII^e s.), siège bas, en bois, sans dossier et sans bras, sur trois pieds. Cette **selle** devient au XIV^e siècle la **chaise percée**, d'où l'abandon de l'ancien mot *selle*, qui n'a survécu dans ce sens de "chaise percée" que dans l'expression *aller à la selle*.
- le **placet** (XV-XVI^e s.), petit siège bas, sans dossier et sans bras.
- l'**escabeau**, petit siège carré, sans dossier et sans bras, aujourd'hui plutôt dans le sens de "petit meuble muni de marches, utilisé comme échelle".
- l'**escabelle**, ou **scabelle**, siège sans dossier et sans bras, plus haut que l'escabeau, et qui servait autrefois de siège autour de la table. On le retrouve chez Molière, dans l'inventaire du mobilier d'Harpagon.
- le **tabouret** (XV^e s.), petit siège rond, sans dossier et sans bras, qui se distinguait à l'époque de l'**escabeau**, qui était carré.
- le **pouf** (second Empire) siège sans dossier et sans bras, petit, rond et capitonné (alors que le **tabouret** n'était pas capitonné).

- la **borne** (second Empire) siège capitonné, sans dossier et sans accotoirs.

b/ Avec dossier

Ils peuvent aussi comporter des accotoirs, mais, pour les dénominations anciennes, il est difficile de préciser quels sièges avec dossier comportent également des accotoirs. On sait toutefois qu'en 1514, on distinguait justement la **chaise à dos** (sans accotoirs) **de la chaise à bras** et de la **chaire**, qui en étaient munies.

La **chaire** se définissait depuis le XIV^e s. comme un siège réservé au maître, à haut dossier et logeant le plus souvent un coffre entre ses pieds. Cette chaire avait remplacé l'ancienne **chayère** (ou **cayère**) du Moyen Âge. Mais avait-elle des accotoirs? Les dictionnaires consultés ne le précisent pas.

Le **banc** règne du XV^e au XVII^e s. en tant que siège protocolaire : c'était un grand siège de bois plein, avec accotoirs et dossier fixe ou amovible. Le **banc** se distinguait alors de l'**archebanc**, entre les pieds duquel se trouvait un coffre (cf. la **chaire**), et de la **banquette**, siège long sans accotoirs. Par ailleurs, le **bancquier** (*sic*) ou la **bancelle** étaient seulement des **banquettes** de petite taille. À l'origine, les **bancs** n'étaient pas mobiles mais, comme les **chayères**, fixés autour de la salle.

Une curiosité à signaler parmi les sièges de la Renaissance : la **caquetoire** (XVI^e s.), qui était un siège bas, à haut dossier, et sans accotoirs. Il était destiné aux femmes au temps où la vertugade, ce cerceau rigide et encombrant qui maintenait les jupes largement étalées ne permettait pas de s'asseoir dans des sièges à accotoirs.

D'autres sièges avec accotoirs ont des dossiers qui les différencient : le **cabriolet** a un dossier incurvé; la **paphose** et l'**ottomane** ont un dossier concave, le **Voltaire** a un dossier particulièrement haut, tandis que pour l'**inquiétude**, il est bas. On les classera dans une sous-catégorie à l'intérieur des sièges avec dossier et accotoirs.

6.2. Des bergères en grand nombre

C'est au XVIII^e s. que prolifèrent les **bergères**, qui sont des témoins de la préoccupation de confort qui s'y manifeste : ce sont des sièges rembourrés, avec un dossier et des *jouées*, elles-mêmes cannées ou capitonnées. Les termes qui les désignent sont parmi les plus évocateurs, comme on peut en juger grâce aux exemples suivants :

- **confessionnal** (à haut dossier).
- **dormeuse** (qui est une sorte de confessionnal).
- **boudoir** (sorte de bergère dont les pieds ont une position particulière).
- **gondole** (avec un dossier incurvé et enveloppant, descendant sur les côtés).
- **convalescente** (sorte de bergère).
- **fauteuil de cabinet** (bergère au piètement disposé en croix).
- **obligeante** (sorte de bergère).
- **marquise** (bergère à dossier bas pour 2 personnes).
- **bout de pied** (lorsque la chaise longue appelée *duchesse* se sépare en deux ou trois parties ajustables, la petite bergère du bout fut appelée **bout de pied**).

D'autres sièges constituent une catégorie particulière : ceux qui sont prévus pour plus d'une personne.

6.3. Les sièges pour deux personnes ou plus

C'est aussi au XVIII^e s. que se multiplient les sièges favorisant la conversation, comme par exemple le **vis-à-vis**, ce siège en S, présentant ses deux places en sens inverse, pour des entretiens plus commodes.

Le terme *sofa*, emprunté à l'arabe, était apparu dès la fin du XVI^e s., tandis que canapé n'est attesté qu'en 1663, avec le nouveau sens de "siège à dossier et accotoirs". Le sens était nouveau car, depuis le XII^e s., on connaissait bien ce nom en français, mais sous la forme *conopée*, plus proche du latin CONOPEUM, lui-même formé à partir du grec *kônôps* "moustique", et avec le sens de "rideau de lit".

Lorsqu'un **canapé** se terminait par deux sièges en forme d'encoignure, on les nommait des *confidents*.

La **méridienne**, plutôt favorable à la sieste, était une sorte de sofa dont le dossier s'inclinait d'un chevet vers l'autre.

Pour la vie en société, il y avait encore l'**ottomane** et la **paphose**, le **paumier** (ou **pommier**) et la **turquoise**.

Enfin, autour des tables de jeu étaient disposés de curieux sièges appelés *voyelles* ou *voyeuses*, qui étaient des sièges bas où l'on s'asseyait à califourchon en posant ses avant-bras sur une planchette rembourrée surmontant le dossier.

6.4. Du siège pliant au fauteuil

Un dernier point d'histoire est à signaler à propos des sièges pliants, comme par exemple le **ployant** (XVI-XVIII^e s.), très présent à la Cour, ou le **perroquet** (XVI^e s.) qui était un "siège pliant à dossier" : les sièges pliants étaient en usage dès le haut Moyen Âge, comme on peut le constater grâce à l'étymologie inattendue de **fauteuil**. Ce mot remonte à une forme germanique *faldistôl* "chaise pliante" (Cf. l'allemand *Stuhl* "siège"), qui avait abouti à l'ancien français *faldesteuil*. Jusqu'au début du XVII^e s., le mot a effectivement désigné une "chaise pliante", mais depuis, sous la forme *fauteuil*, il a définitivement remplacé la **chaise à bras**.

7. Le lexique, domaine à structure lâche

Comme on a pu le constater, les rapprochements qui ont pu être opérés pour chercher à identifier les traits pertinents de sens sont loin d'avoir atteint le degré de rigueur coutumier dans les analyses phonologiques, et on pouvait s'y attendre, non seulement parce que les unités lexicales en présence appartiennent à des époques et à des lieux différents, mais aussi parce que le consensus ne pourra pas toujours être atteint, chez les multiples usagers de la langue à l'étude, pour considérer comme trait pertinent de sens d'une unité lexicale donnée .

8. Des définitions axiologiques approximatives

Alors qu'en phonologie, tous les locuteurs du français reconnaîtront la pertinence du trait nasal de /m/ par rapport à /p/ et /b/ qui s'en distinguent par le trait oral, des discussions pourront surgir par exemple pour donner à *tabouret* la définition axiologique comprenant les traits pertinents de sens suivants:

- les deux traits pertinents de l'hyperonyme *siège*
("meuble" et "pour s'asseoir")
- + sans dossier (\neq *chaise*)
- + sans accotoirs (\neq *fauteuil*)
- + nu (\neq *pouf* "capitonné")
- + à assise carrée (\neq *pouf* "assise ronde").

Les deux derniers traits peuvent être contestés car tous les tabourets ne sont pas forcément à assise carrée et si d'aventure il s'en trouvait un à assise ronde, on continuerait sans doute à lui donner le nom de *tabouret*.

De même, la définition axiologique de *sofa* pourrait comporter les traits pertinents suivants:

- les deux traits pertinents de l'hyperonyme *siège*
("meuble" + "pour s'asseoir")
- + pour deux ou plus de deux personnes
- + à dossier
- + à jouées rembourrées.

Cette fois c'est le terme pertinent de sens "pour s'asseoir" qui pourrait être contesté, car il n'est pas impossible d'utiliser un sofa pour s'y s'allonger.

On voit combien l'identification de traits pertinents de sens reste sujette à caution, car elle est soumise à la diversité des usages et aux aléas de l'évolution.

9. Une conclusion provisoire

Le bilan de cette tentative serait donc bien décevant s'il n'avait permis d'aboutir à trouver des traits pertinents de sens pour relier au moins une partie des unités lexicales désignant des sièges dans la langue française, tout en approfondissant au passage l'histoire de ce type de mobilier au cours des siècles. D'autres analyses de ce type pourraient d'ailleurs constituer une aide précieuse pour un enseignement plus ouvert du lexique français dans son ensemble.

En définitive, on retiendra prudemment ce qu'André Martinet lui-même disait au moment où il proposait la distinction entre sémantique et axiologie:

dans ce domaine, il convient de poursuivre les recherches avec patience (...) sans se flatter qu'on pourra jamais atteindre, en la matière, aux mêmes degrés de formalisation que dans des domaines plus structurés du langage humain (Martinet: 1977, 161).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AVENAS PIERRE, et WALTER, HENRIETTE (2010) : "Noms d'animaux et difficultés de traduction", Nicolas Froeliger et Jean-René Ladmiral (sous la dir.), *META, De la localisation à la délocalisation: le facteur local en traduction*. Les Presses de l'université de Montréal, vol 55, n°4, décembre 2010, p. 769-778.
- BLOCH, OSCAR & WARTBURG, WALTHER VON (1950): *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris, Presses universitaires de France, 651 p.
- COLLECTIF (1961): *Grand Larousse Encyclopédique*. Paris, Larousse, 10 vol.
- DAUZAT, ALBERT, DUBOIS, JEAN & MITTERAND, HENRI ([1964] 1993): *Dictionnaire étymologique et historique du français*. Paris, Larousse, 822 p.
- GREIMAS, ALGIRDAS JULIEN (1994): *Dictionnaire de l'ancien français - Le Moyen Âge*. Paris, Larousse, 630 p.
- JANNEAU, GUILLAUME (1993): *Le mobilier français. Les sièges*. Paris, éd. de l'Amateur, 236 p.

- MARTINET, ANDRÉ (1975): "Sémantique et axiologie", *Revue roumaine de linguistique*, n° 20, p. 539-542.
- MARTINET, ANDRÉ (1977): "L'axiologie, étude des valeurs signifiées", *Estudios ofrecidos a Emilio Alarcos Llorach*, 1. Univ. de Oviedo, p. 157-163, et notamment p. 161.
- PÉCHOIN, DANIEL (sous la dir.) (1991): *Thésaurus. Des mots aux idées. Des idées aux mots*. Paris, Larousse, 1146 p.
- POTTIER, BERNARD (1963): "Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique", Publications de la Faculté des Lettres de Nancy, 74 p.
- REY, ALAIN (1992): *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris, Le Robert, 2 tomes.
- WALTER, HENRIETTE (1985): "Sémantique et axiologie : une application pratique au lexique du français", *La Linguistique*, Paris, P.U.F., 21, n° sp. "La linguistique fonctionnelle", p. 275-295. Une version abrégée a été publiée dans les *Actes du 11e Colloque international de linguistique fonctionnelle* (Bologne, 2-7 juillet 1984), publiés par Gisèle Ducos et Sorin Stati. Padoue (Italie), 1985, p. 234-239, 307 p.
- WALTER, HENRIETTE (1993): "Analyse axiologique et diversité des usages", *Le langage et le monde, Actes des journées d'études à la mémoire de Berke Vardar* (Istanbul, 9-10 mai 1991). Istanbul, Isis, p. 41-64, 140 p.
- WALTER, HENRIETTE (1995a): "Les noms de la monnaie et leur histoire", *Institutions européennes et finance*, n° 27. Paris, p. 14-15.
- WALTER, HENRIETTE (1995b) : " Semántica, axiología y léxico", *Nueva Revista del Pacífico*, n° 40. Universidad de Playa Ancha, Valparaíso, p. 21-30.
- WALTER, HENRIETTE (1996): "Dialogue : unités lexicales et analyse du sens", *Onomazein*, Revista de lingüística y traducción del Instituto de Letras de la Pontificia Universidad Católica de Chile, n°1 p. 167-179.
- WALTER, HENRIETTE (1997): "Le pain et ses dénominations régionales", *Vitalité des parlers de l'Ouest et du Canada francophone*, Francis Manzano (sous la dir.), *Cahiers de Sociolinguistique*, n° 2-3. Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 193-23, 451 p.
- WALTER, HENRIETTE (2000): "Les dénominations du mouchoir en français et dans quelques autres langues", *Actes du Colloque international "Le mouchoir dans tous ses états"*, Association des amis du Musée du textile choletais (Cholet, 12-14 novembre 1997). Cholet, p. 23-28, 287 p.
- WALTER, HENRIETTE (2002): "Traits sémantiques et unités lexicales: le cas du mouchoir", dans Harald Weydt, (sous la dir.), *Langue-Communauté-Signification, Actes du XXV^e colloque international de linguistique*

fonctionnelle (Frankfurt/Oder, 4-8 avril 2001). Berlin, Peter Lang, p. 213-216, 400 p.

WALTER, HENRIETTE (2003a): "Les noms des mammifères: motivation et arbitraire", *La Linguistique*, 2003/2, n° 39. Paris, Presses universitaires de France, p. 47-60.

WALTER, HENRIETTE (2003b): "Les pièces de monnaie et leurs noms", *Le Collectionneur Français*, n°421. Paris, p. 19-22.

WALTER, HENRIETTE (2005): "La "maison" dans le lexique français: réflexions sur l'analyse axiologique", *Séminaire international le langage et le monde fonctionnement et dynamique des langues* (Istanbul 8-9 déc 1999), *Dilbilim*, 13. Istanbul, p. 27-52.

WALTER, HENRIETTE (2007): "Les noms donnés aux écrivains", *Travaux de littérature XX, Le statut de l'écrivain*, p. 19-22.